

Vague de chaleur

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :

France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Se rafraichir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.



Boire régulièrement même sans soif et continuer à manger.



Demander conseil à votre médecin ou pharmacien.

A ne pas faire en cas d'alerte



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.

Vague de froid

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :

France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.

A ne pas faire en cas d'alerte



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager.



Eviter de prendre votre voiture.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

Consignes en cas d'alerte :

Pendant la vague de chaleur :

Se protéger de la chaleur

- ◆ En cas de sortie, rester le plus possible à l'ombre. Porter un chapeau, des vêtements légers et amples, de couleur claire,
- ◆ Fermer les volets / rideaux des façades exposées au soleil et maintenir les fenêtres fermées.
- ◆ Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air.

Se rafraichir

- ◆ Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (pièce fraîche, supermarché, cinéma, musée...),
- ◆ Se mouiller le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateurs, gant de toilette ou vêtements humides).

Boire et continuer à manger

- ◆ Boire fréquemment même sans soif, ne pas consommer d'alcool,
- ◆ Manger comme d'habitude, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).

Demander conseil à son médecin ou son pharmacien

- ◆ Surtout en cas de prise de médicaments, ou de symptômes inhabituels ressentis.

S'entraider

- ◆ Demander de l'aide à un proche en cas de malaise,
- ◆ S'informer de l'état de santé des personnes isolées ou de son entourage et les aider si besoin.

Si une personne est victime d'un coup de chaleur

Appeler immédiatement les secours en composant le 15,

- ◆ Mettre la personne dans un endroit frais, la faire boire, enlever ses vêtements, l'asperger d'eau fraîche ou la couvrir de linges humides, faire des courants d'air.

Consignes en cas d'alerte :

Pendant la vague de froid :

A la maison

- ◆ S'abriter dans un abri dur (attention aux toits fragiles)
- ◆ Veiller à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO),

Pour votre sécurité

- ◆ Ne pas s'approcher des lignes téléphoniques et électriques qui peuvent céder sous le poids de la neige.

Pour votre santé

- ◆ Eviter l'exposition prolongée au froid et au vent,
- ◆ Veiller à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable, couvrant la tête et les mains),
- ◆ Eviter les efforts brusques,
- ◆ Ne pas boire de boissons alcoolisées,

Signaler au 115 toute personne sans domicile.

Si vous devez absolument vous déplacer

- ◆ Se renseigner sur les conditions de circulation, signaler son départ et la destination à des proches,
- ◆ Se munir d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couvertures...)
- ◆ Respecter les restrictions de circulation et les déviations, ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé ou verglacé, rouler doucement et garder de bonnes distances de sécurité,
- ◆ En cas d'immobilisation du véhicule : stationner sur le bas côté, éteindre le moteur et attendre les secours.

Document d'Information
Communal des Risques
Majeurs

(DICRIM)



Commune de TERCE

Risque de tempête

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :
France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

Consignes en cas d'alerte :

- Pendant l'alerte :**
- ◆ Limiter les déplacements,
 - ◆ Limiter la vitesse sur les routes, en particulier pour les véhicules avec attelages sensibles,
 - ◆ Ne pas se promener en forêt et sur le littoral,
 - ◆ En ville être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers,
 - ◆ Ne pas intervenir sur les toitures,
 - ◆ Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol,
 - ◆ Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent,
 - ◆ Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée.
- Après l'alerte :**
- ◆ Evaluer les dommages provoqués par le vent, la pluie, les eaux ou encore les chutes d'arbres et d'objets,
 - ◆ Se renseigner auprès de son assureur,
 - ◆ Informer les autorités compétentes : mairie, police, gendarmerie (17), pompiers (18 ou 112)...

Risque sismique

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :
France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



A l'extérieur : fuir latéralement par rapport à l'éboulement.



Dans un bâtiment, s'abriter à l'angle d'un mur ou sous une table solide, s'éloigner des fenêtres. Ne pas prendre l'ascenseur.

A ne pas faire en cas d'alerte



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

Consignes en cas d'alerte :

- Pendant l'alerte :**
- ◆ S'éloigner le plus vite possible des constructions,
 - ◆ Ne pas revenir sur ses pas,
 - ◆ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Après l'alerte :**
- ◆ Evaluer les dommages et contacter sa compagnie d'assurance si besoin,
 - ◆ Informer les autorités compétentes : mairie, police, gendarmerie, pompiers...
- Mairie : 05.49.56.84.13 Gendarmerie : 17 Pompiers : 18 ou 112
- ◆ Se mettre à disposition des secours

Transport de matières dangereuses

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Prendre une douche.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.

Consignes en cas d'alerte :

- Pendant l'alerte :**
- Si vous êtes témoin d'un accident :**
- ◆ Prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services de polices ou de gendarmerie (17) en précisant : le lieu, la nature du moyen de transport (camion, canalisation...), la nature du produit ainsi que le nombre approximatif de victimes.
 - ◆ Ne pas fumer.
- En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir :**
- ◆ Evacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 m le plus rapidement possible,
 - ◆ Se retirer ou en cas d'impossibilité se protéger des fumées dégagées.
- En cas de nuage toxique :**
- ◆ Fuir selon l'axe perpendiculaire au vent,
 - ◆ S'enfermer dans un bâtiment en cafeutrant les ouvertures,
 - ◆ Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements,
 - ◆ Respirer au travers d'un linge mouillé.
- Après l'alerte :**
- ◆ Dès la fin de l'alerte, aérer les habitations

Emanation de gaz

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :
France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.



Ne pas stationner sous les lignes électriques.

Risque Nucléaire

A faire en cas d'alerte



Ecouter la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre :
France Bleu Poitou
87.6 et 106.4 Mhz



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer les volets, les fenêtres et les portes.



Couper le gaz et l'électricité.

A ne pas faire en cas d'alerte



Surtout ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes.

Consignes en cas d'alerte :

- Dès le signal d'alerte :**
- ◆ Ne pas rester dans son véhicule,
 - ◆ Ne téléphoner qu'en cas d'urgence
 - ◆ Prendre le comprimé d'iode uniquement si le Préfet en donne l'ordre.
- Ce que l'on peut faire, sauf avis contraire du Préfet :**
- ◆ Consommer l'eau du robinet et les aliments disponibles dans l'habitat.
- En cas d'évacuation :**
- ◆ Rassembler dans un sac bien fermé vêtements, chaussures, affaires de toilettes, médicaments en cas de traitements habituels,
 - ◆ Se munir de ses papiers et objets de valeur,
 - ◆ Fermer la porte à clé,
 - ◆ Se diriger vers un des centres de regroupement désignés par le Préfet, dans sa famille ou chez des amis habitant au delà du périmètre des 10 km.
- Après l'alerte :**
- ◆ Suivre exactement les consignes données par la Préfecture en fin d'alerte,
 - ◆ La population est avertie par un signal sonore de 30 secondes diffusé par les sirènes et les véhicules,
 - ◆ Les médias avertissent la population,
 - ◆ Ne pas fumer et éviter toutes étincelles ou flammes

Document complet disponible en Mairie et sur le site <http://www.vienne-mouliere.fr>